

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 21 FEVRIER 2017

Le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni le lundi 21 février 2017 à 20 heures en session ordinaire, sous la Présidence de **Madame DESJOYAUX Armelle**, Maire.

Présents : Armelle DESJOYAUX - Marc VIAL – Ghislaine GARNIER- Joëlle TOINON - Philippe BOULOUMIE- Catherine DICHAMPT- Luc LEBRETON - Laila GAUTHIER - Véronique MOUNIER - Thierry PAILLEUX - Marlène PERRET- Bernard LOUISON - Jean Louis TOINON

Excusés : Jean Marc CHANAVAT - Caroline VIAL

Conformément à l'article L.2122.15 du CGCT, les membres du Conseil Municipal désignent à l'unanimité Ghislaine GARNIER en qualité de secrétaire de séance.

APPROBATION COMPTE RENDU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal du 17 janvier 2017 est approuvé à l'unanimité.

DECISIONS PRISES PAR DELEGATION DU MAIRE COMMANDE DE - DE 15 000 € HT

Rédaction de baux et d'état des lieux - Bâtiment « Le Chatelet »- coût de la prestation 1 104 € TTC

DECISIONS PRISES PAR DELEGATION - DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER

Néant

01. BAIL COURTE DUREE AVEC BATIR ET LOGER - Délibération 201702.01.

Madame le Maire rappelle le projet d'acquisition, auprès de Bâtir et Loger, de locaux au rez de chaussée de l'immeuble Le Chatelet 110 rue de la Coise, en vue d'y installer une maison médicale.

Madame le Maire propose, dans l'attente de l'acquisition, de louer lesdits locaux .Madame le Maire porte à la connaissance de l'assemblée le projet de bail.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

ACCEPTE le présent bail,

DONNE TOUT POUVOIR à Madame le Maire pour signer tous documents se rapportant à cette décision.

02. BAUX AVEC PROFESSIONNELS DE SANTE - Délibération 201702.02

Madame le Maire propose de louer les locaux du rez de chaussée de l'immeuble « Le Chatelet », 110 rue de la Coise à des professionnels de santé.

Madame le Maire précise que
Monsieur MORTIER Laurent, médecin généraliste,
Madame BAKHTIPOUR, médecin généraliste,
Monsieur DELAKIAN Patrick, infirmier,
Madame MONTET Gaëlle et Madame OUILLON Emilie, ostéopathes
Sont intéressés pour louer un local.

Madame le Maire donne lecture à l'assemblée des baux professionnels.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

ACCEPTTE les propositions de baux,

DONNE TOUT POUVOIR à Madame le Maire pour signer les baux et toutes pièces se rapportant à cette décision.

03. SALLE INFORMATIQUE – RESULTAT APPEL D'OFFRES – Délibération 201702.03

Madame Le Maire porte connaissance à l'assemblée des résultats de l'appel d'offres pour la création d'une salle informatique.

La commission d'appel d'offres propose les entreprises suivantes :

Lot 1 Charpente Couverture Menuiserie Alu	
Ets BLANCHET Avenue Louis Lépine, ZI de VAURE, 42600 MONTBRISON :	65 332.47 € HT
Lot n°2 Menuiseries Intérieures	
Ets CHAPUIS , Route de Roanne, les terres Basses, BP 123, 42110 CIVENS :	2 443 € HT
Lot n°3 Plâtrerie - Peinture – Plafonds	
Ets BERAUD , ZI les Loges, BP 40, 42340 VEAUCHE :	11 251.05 € HT
Lot n°4 Revêtements de Sols – Carrelage	
Ets ARCHIMBAUD , Zone d'Activités Pré Giraud, 42130 BOEN :	4 299.86 € HT
Lot n°5 Chauffage – VMC	
ETS DE LA PARRA , 19 Rue des Landes, 42 ST CYPRIEN :	3 458 € HT
Lot n°6 Electricité - Courants faibles	
ETS NOALLY , Rue Claude Brosse, 42140 CHAZELLES SUR LYON :	7 599 € HT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

ACCEPTTE les propositions faites par la commission d'appel d'offres,

RETIENT les entreprises proposées à savoir

Lot 1 Charpente Couverture Menuiserie Alu	
Ets BLANCHET Avenue Louis Lépine, ZI de VAURE, 42600 MONTBRISON :	65 332.47 € HT
Lot n°2 Menuiseries Intérieures	
Ets CHAPUIS , Route de Roanne, les terres Basses, BP 123, 42110 CIVENS :	2 443 € HT
Lot n°3 Plâtrerie - Peinture – Plafonds	
Ets BERAUD , ZI les Loges, BP 40, 42340 VEAUCHE :	11 251.05 € HT
Lot n°4 Revêtements de Sols – Carrelage	
Ets ARCHIMBAUD , Zone d'Activités Pré Giraud, 42130 BOEN :	4 299.86 € HT
Lot n°5 Chauffage – VMC	
ETS DE LA PARRA , 19 Rue des Landes, 42 ST CYPRIEN :	3 458 € HT
Lot n°6 Electricité - Courants faibles	
ETS NOALLY , Rue Claude Brosse, 42140 CHAZELLES SUR LYON :	7 599 € HT

Pour un coût de travaux de 94 383.38 € HT

DONNE TOUT POUVOIR à Madame le Maire pour signer tous documents se rapportant à cette décision.

04. DEMATERIALIZATION DES ACTES DES COLLECTIVITES TERRITORIALES- CONTROLE DE LEGALITE- Délibération 201702.04

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune a adhéré à l'offre d'accompagnement proposée par le Département de la Loire concernant la mise à disposition de la plateforme de dématérialisation des actes soumis au contrôle de légalité.

La convention de partenariat étant arrivée à échéance, le Département nous invite à renouveler notre adhésion à la solution de dématérialisation des actes soumis au contrôle de légalité en approuvant les conditions générales de mise à disposition dont les principaux points sont précisés ci-dessous :

Le Département s'engage :

- à mettre à disposition une solution de dématérialisation des actes soumis au contrôle de légalité, répondant à la réglementation en vigueur et aux évolutions règlementaires futures. La solution de dématérialisation proposée est celle du prestataire retenu par le Département de la Loire. La mise à disposition s'effectue dans les conditions fixées à l'article 3,
- à en assurer gratuitement l'hébergement et les prestations d'infogérance, d'assistance et de maintenance associées,
- à proposer les prestations d'assistance et d'accompagnement par l'intermédiaire du prestataire retenu par le Département, dans les conditions fixées à l'article 3.

La mise à disposition est consentie pour une durée de 5 ans à compter de la date de signature des présentes conditions générales par le représentant du bénéficiaire dûment habilité à cet effet. Cette mise à disposition sera reconduite tacitement pour une durée de 5 ans si le Département ne fait pas jouer sa faculté de dénonciation telle que prévue à l'article 6.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal :

- de se prononcer sur le renouvellement au projet de dématérialisation des actes soumis au contrôle de légalité proposé par le Département de la Loire.
- de l'autoriser à signer les conditions générales de mise à disposition proposée par le Département de la Loire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

ACCEPTE le renouvellement de la convention,

AUTORISE Madame le Maire à signer les conditions générales de mise à disposition proposée par le Département de la Loire.

<p style="text-align: center;">05. DEMATERIALIZATION DES ACTES DES COLLECTIVITES TERRITORIALES- MARCHES PUBLICS -Délibération 201702.05</p>
--

La mise à disposition est consentie pour une durée de 5 ans à compter de la date de signature des présentes conditions générales par le représentant du bénéficiaire dûment habilité à cet effet. Cette mise à disposition sera reconduite tacitement pour une durée de 5 ans si le Département ne fait pas jouer sa faculté de dénonciation telle que prévue à l'article 7.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal :

de se prononcer sur le renouvellement au projet de dématérialisation des marchés proposé par le Département de la Loire.

de l'autoriser à signer les conditions générales de mise à disposition proposée par le Département de la Loire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

ACCEPTE le renouvellement de la convention,

AUTORISE Madame le Maire à signer les conditions générales de mise à disposition proposée par le Département de la Loire.

La mise à disposition est consentie pour une durée de 5 ans à compter de la date de signature

07. MISE EN PLACE COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES --
Délibération 201702.06

Madame le Maire donne lecture du projet de mise en place, en partenariat avec le SIEL, d'un système de télégestion des bâtiments communaux qui s'élève à 17 413 € HT.

Madame le Maire propose de déposer une demande de subvention auprès du département au titre de l'enveloppe solidarité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

VALIDE la demande de subvention au titre de l'enveloppe solidarité pour une dépense prévisionnelle s'élevant à 17 413 € HT,

CHARGE Madame le Maire de déposer un dossier de demande de subvention,

S'ENGAGE à inscrire les crédits nécessaires au budget de l'exercice 2017.

07. SALLE INFORMATIQUE -DEMANDE DE SUBVENTION REGION
Délibération 201702.07

Madame Le Maire porte connaissance, à l'assemblée, des possibilités de subvention de la Région Auvergne Rhone Alpes, auprès des communes.

Madame le Maire propose de déposer une demande de subvention pour la création de la salle informatique et porte connaissance à l'assemblée de l'ensemble des pièces du dossier.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE la proposition de Madame le Maire,

DONNE TOUT POUVOIR à Madame le Maire pour donner suite à cette décision et signer tous documents s'y rapportant.

VALIDE la demande de subvention au titre de l'enveloppe solidarité pour une dépense prévisionnelle s'élevant à 53 567.47 € HT,

CHARGE Madame le Maire de déposer un dossier de demande de subvention,

S'ENGAGE à inscrire les crédits nécessaires au budget de l'exercice 2017.

INFORMATIONS DIVERSES

Le Conseil Municipal est informé des faits constatés par la gendarmerie pour l'année 2016 sur la commune.

Le recensement est terminé, la population, sous réserve de validation par l'INSEE, est de 1 520 habitants.

Le carnaval a rencontré un beau succès avec l'implication de 6 associations, le bénéfice a été réparti en quatre associations, deux laissant leur bénéfice au profit des quatre autres.

DATE PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL

Lundi 20 mars à 20h.

Aucune autre question n'étant soulevée et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H30.

